

LA FALSIFICATION DU *pro omnibus*

Le 17 avril 2003 Jean-Paul II a publié son encyclique *Ecclesia de Eucharistia*, qui avait été saluée avec des grandes démonstrations de satisfaction, de joie voire de triomphe chez beaucoup de « tradis » : Jean-Paul II réhabilite la doctrine du saint Sacrifice de la Messe, Jean-Paul II revient à la tradition et au Concile de Trente (tiens, tiens ! il en était donc parti ?)...

Il a rapidement fallu déchanter, car la lecture de cette encyclique fut invinciblement arrêtée au n°2 du *præmium*, c'est-à-dire au tout début. Jean-Paul II y raconte conjointement l'institution de la sainte Eucharistie le Jeudi-Saint au Cénacle et la cérémonie qu'il a lui-même célébrée au même lieu en l'an deux mille ; évoquant la consécration du vin, il écrit :

« Deinde calicem in manus vini sustulit eisque dixit : “Accipite et bibite omnes : hic calix novum æternumque testamentum est in sanguine meo, qui pro vobis funditur et pro omnibus in remissionem peccatorum”. Grati erga Dominum Iesum sumus Nobis qui permisit eodem loco ut repeteremus, mandato illius oboedientes : “Hoc facite in meam commemorationem”, voces eas ab Eo duobus annorum abhinc milibus pronuntiatas<sup>1</sup>. »

Il n'est pas nécessaire d'être diplômé en latin pour remarquer la présence de *pro omnibus* dans les paroles de la consécration. Même le nouvel ordo de Paul VI avait laissé subsister le *pro multis* de la forme catholique, laissant la sale besogne aux traductions vernaculaires, qui comportent soit une locution équivoque<sup>2</sup>, comme en français (« pour la multitude ») soit une dénaturation du Sacrifice comme en italien (*per tutti*).

Sale besogne ? Dénaturation ? Oui, et voici pourquoi.

Tout d'abord, remplacer *pro multis* par *pro omnibus* constitue une véritable falsification historique et scripturaire. L'Évangéliste saint Matthieu écrit : « Hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis [en grec : peri pollôn] effundetur in remissionem peccatorum » [Matth. xxvi, 28] ; de même l'Évangéliste saint Marc : « Hic est sanguis meus novi testamenti, qui

---

<sup>1</sup> Tel est du moins le texte latin publié par le site *internet* du Vatican. On a dit que le *pro omnibus* était une maladresse de celui qui a traduit en latin le texte italien original, et que cela a été rectifié dans les *Acta* où l'on peut lire *pro multis*. Je n'ai pas pu vérifier pour les *Acta*, mais en tout état de cause il ne s'agit pas d'une maladresse puisque l'italien dit : « 2. Nel corso del Grande Giubileo dell'Anno 2000 mi fu dato di celebrare l'Eucaristia nel Cenacolo di Gerusalemme, là dove, secondo la tradizione, essa fu realizzata per la prima volta da Cristo stesso. Il Cenacolo è il luogo dell'istituzione di questo santissimo Sacramento. È lì che Cristo prese nelle sue mani il pane, lo spezzò e lo diede ai discepoli dicendo : “Prendete, e mangiatene tutti : questo è il mio corpo offerto in sacrificio per voi”. Poi prese nelle sue mani il calice del vino e disse loro : “Prendete, e bevetene tutti : questo è il calice del mio sangue per la nuova ed eterna alleanza, versato per voi e per tutti in remissione dei peccati”. Sono grato al Signore Gesù che mi ha permesso di ripetere nello stesso luogo, obbedendo al suo comando : “Fate questo in memoria di me”, le parole da Lui pronunciate duemila anni fa. » De toutes les façons, l'encyclique n'est que l'occasion de la présente note, qui porte sur les traductions vernaculaires du *novus ordo missæ*.

<sup>2</sup> N'oublions pas que par nature l'équivoque est incompatible avec l'efficacité sacramentelle : « la forme consiste dans les paroles qui déterminent l'application de la matière, paroles qui signifient de façon *univoque* les effets du sacrement... *formam vero itemque unam esse verba applicationem huius materiæ determinantia, quibus univoce significantur effectus sacramentales* » (Pie XII, Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis* du 30 novembre 1947, n. 4. AAS 1948, p. 5).

pro multis [peri pollôn] effundetur » [Marc. XIV, 24]. *Pro omnibus* ne se trouve dans aucun récit de l'institution eucharistique, ni quant aux mots, ni quant au sens : il y a bien falsification.

Ensuite cette falsification n'est pas innocente. Elle est en accord profond avec la doctrine conciliaire qui pose en principe que tous les hommes sont sauvés : non seulement tous sauvés en fait (ce qui est faux mais pourrait être une bonne nouvelle), mais tous sauvés en droit, par l'Incarnation seule et sans que ce soit l'effet de la Rédemption de Jésus-Christ. Vatican II ne le dit pas explicitement, pas plus que Jean-Paul II, mais cela sort nécessairement des principes qu'ils enseignent. Qu'on se souvienne : « Parce qu'en Lui la nature humaine a été assumée, non absorbée, par le fait même, cette nature a été élevée en nous aussi à une dignité sans égale. Car, par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni Lui-même à tout homme » [Gaudium et Spes, XXII, 2]. Jean-Paul II, par ses premières encycliques, avait renchéri, évacuant la nécessité de la Rédemption. Tout cela a été analysé en son temps à la lumière de la doctrine catholique par le Père de Balignières, dans *Jean-Paul II et la doctrine catholique* (1981). Quel dommage que tous semblent l'avoir oublié !

Enfin, cette falsification est incompatible avec le Sacrifice de Jésus-Christ et sa réalisation sacramentelle. Deux vérités permettent d'établir avec certitude cette conclusion.

La première vérité est que notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas offert son Sacrifice *pro omnibus*, mais bien *pro multis*. Ce devrait être une évidence, puisqu'il l'affirme. Mais il est nécessaire de mettre les points sur les i.

La volonté antécédente de Dieu est que tous les hommes soient sauvés : « Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et viennent à la connaissance de la vérité, car il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ Jésus homme, qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous [voilà notre *pro omnibus*]... » [I Tim. II, 4-6]. Le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ a une valeur suffisante (infiniment suffisante) pour le salut de tous les hommes : « Il est lui-même propitiation pour nos péchés : non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier » [I Jo. II, 2]. Ce sont là des vérités certaines, révélées par Dieu...

Mais dans l'institution de la sainte Eucharistie, mais dans la sainte Messe, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ainsi enseigne le *Catéchisme du Concile de Trente* : « C'est avec raison qu'il n'a pas dit "pour tous", puisqu'il s'agissait en cet endroit du fruit de la Passion que n'a procuré le salut qu'aux seuls élus » [Cat. Trid. XVIII, 3]. Il s'agit du Sacrifice tel qu'il est *en efficience* et non pas *en suffisance*. Il s'agit du Sacrifice de Jésus-Christ tel qu'il existe dans la réalité, avec son fruit effectif ; il s'agit du sacrifice de Jésus-Christ tel qu'il est objet de l'intention de Jésus-Christ et de son Église. Il s'agit du Sacrifice tel qu'il est dans son être historique et dans le sacrement.

Substituer le *pro omnibus* au *pro multis*, c'est donc exprimer autre chose que ce que Jésus-Christ a fait en offrant son sacrifice, c'est exprimer un acte tel qu'il n'a pas existé en fait, et donc tel qu'il ne peut être réalisé dans le sacrement.

La seconde vérité est que toutes les paroles de la consécration du vin sont nécessaires à la validité du sacrement et du sacrifice. Elles le sont tout d'abord parce qu'une phrase n'a pas de sens, pas de signification (et donc pas d'efficacité sacramentelle) avant d'être achevée. Elles le sont ensuite parce que l'intention effective (*finis operis*) demeurant immanente à l'acte, un acte n'est pas exprimé, n'est pas signifié si son intention doit l'être encore. Ce qui est vrai de toute phrase, de tout acte, l'est encore plus pour le sacrement de la sainte Eucharistie dont la relation à l'effusion de la Croix est essentielle.

Voilà pourquoi saint Thomas d'Aquin dit: « totum pertinet ad vim effectivam formæ... l'efficacité de la forme requiert le tout »<sup>3</sup>. Même si, contre toute la grande tradition théologique, on voulait professer une sorte de minimalisme qui n'affirme comme nécessaire que les strictes paroles *Hic est enim calix Sanguinis mei*, il faudrait au moins reconnaître comme nécessaire que la suite de la phrase ne vienne pas exprimer le contraire de l'acte et de l'intention de Jésus-Christ – ce qui est le cas.

Alors, qu'en est-il de la validité ? Qu'en est-il de l'autorité qui fait ou laisse faire cela ?

---

<sup>3</sup> Commentaire de I Cor. xi, leçon 6. On se reportera à l'ample élucidation du Père Maurice de la Taille, s. j. dans *Mysterium Fidei*, Paris 1924, pp. 455-472. Dans ces notes, nous nous appuyons sur son étude, et plus encore sur saint Thomas, *Somme théologique*, III<sup>e</sup> q. LXXIX a. 7 et ses commentaires de la sainte Écriture.